



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la courtoisie

Question écrite n° 46019

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les demandes exprimées par l'association « La Courtoisie Française ». En effet, rappelant que son but est de mener des actions pour « maintenir une tradition, une chevalerie » et pour être « à l'écoute des autres », elle souhaite rassembler les bonnes volontés afin de disposer des moyens d'agir. C'est pourquoi cette association demande que, dans le contexte de violence que nous connaissons et pour faire contrepoids à celle-ci, soit instaurée une « Journée nationale de la courtoisie ». Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le Premier ministre sur la création d'une « journée nationale de la courtoisie ». Le Premier ministre partage le souci de l'honorable parlementaire de donner à la courtoisie qui est à la fois une tradition et une règle de civilité la place qui lui revient dans notre société. Il lui apparaît cependant que la réponse consistant à instaurer une « journée nationale de la courtoisie » n'est pas adéquate puisque la courtoisie doit être un comportement quotidien et non exceptionnel.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46019

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2782

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3394